

LE MOT DU MAIRE

FÉVRIER 2021

Chères Eguisiennes, chers Eguisiens,

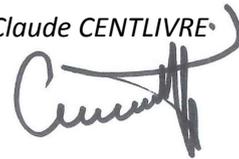
Les importantes chutes de neige ont occasionné, ces derniers jours, des dégâts significatifs aux peuplements forestiers de la forêt communale. Aussi a-t-il été décidé d'interdire l'accès du public à l'ensemble du ban communal forestier, à compter du 26 janvier et jusqu'à nouvel ordre, le temps d'assurer la sécurisation des lieux.

Merci de votre compréhension,

Bien cordialement,



Le Maire,
Claude CENTLIVRE



Adoptez un coin de trottoir

La ville d'Eguisheim souhaite contribuer à protéger et embellir les espaces naturels existants dans le village (parcs, massifs, placettes, jardins). Pour les petits espaces de la voirie (jardinières, auges, pieds d'arbres), elle invite les habitants à devenir acteurs de l'espace public et du cadre de vie en s'appropriant ces espaces (massifs, auges ou tout autre espace propice en accord avec la commune).



L'objectif est d'entretenir un espace à proximité de son lieu d'habitation, d'y laisser se développer la végétation spontanée (fleurs sauvages) ou d'y semer des graines, d'y planter des fleurs ou de créer un jardin. Cette démarche vise à accueillir la biodiversité en ville (insectes, oiseaux, coccinelles, papillons...) et lui permettre de s'épanouir de façon naturelle. **Les services de la mairie garantiront un support technique, l'accès aux semences et aux plantes. Les volontaires s'engagent dès lors à entretenir et à prendre soin de ces espaces (arrosage, désherbage...) pour une année.**

Les avantages de ces espaces sont multiples. Ils permettent de limiter :

- les infiltrations d'eau dans les sols (les végétaux absorbent l'humidité au pied des murs et assurent une protection contre les pluies battantes),
- le réchauffement en milieu urbain (les plantes retiennent le rayonnement solaire et augmentent le taux d'humidité dans l'air),
- la pollution atmosphérique (les murs de végétaux ont un effet dépolluant, ils fixent les poussières et certaines particules polluantes),

Au-delà de l'embellissement, cette démarche permet aussi à chacun de devenir acteur de son cadre de vie. En concertation avec les services techniques, vous pourrez laisser libre cours à votre créativité sur ces espaces.

Si vous êtes intéressés par la démarche n'hésitez pas à contacter la mairie ou M. Léonard GUTLEBEN au 07 89 68 73 93 après 18h avant le 28 février.

Nos écoles à travers l'histoire

Les Comités Culture et Action sociale souhaitent organiser, au mois de **juin 2021**, une grande exposition **rétrospective** consacrée à nos deux écoles **Les Coccinelles et La Vigne en fleurs**.

Pour cela, nous faisons appel aux habitants qui auraient en leur possession des documents photographiques et d'archives, et accepteraient de les mettre à la disposition de la commune le temps de cette rétrospective (sous convention de prêt).

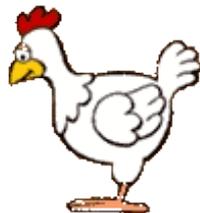
Si vous souhaitez participer à ce projet et mettre à disposition des documents d'archives, **faites vous connaître auprès des services de la Mairie au 03 89 41 21 78**.



Propriétaires d'oiseaux : avez-vous déclaré vos animaux ?

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Tous les détenteurs d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, autruches, oiseaux d'ornement, cailles, faisans, perdrix, dindes, canards, oies...) ont **l'obligation d'en faire la déclaration auprès de la commune** où sont détenus ces oiseaux, à l'exception des oiseaux détenus en permanence dans des locaux à usage d'habitation ou de bureau.



Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Un formulaire de déclaration est disponible **en mairie, sur simple demande ou sur le site internet www.ville-eguisheim.fr** (rubrique Vie pratique > Formulaire en ligne).

Épisode neigeux



Nous avons vécu un épisode exceptionnel par la quantité de neige tombée **du jeudi 14 janvier au mardi 19 janvier**.

Les agents techniques ont travaillé d'arrache pied durant cette période. La déneigeuse était de sortie **tous les jours de 5h à 18h (le dimanche de 5h à 9h)**. Le temps passé par les services techniques était de 110 h et 3 600 kg de sel de déneigement ont été utilisés. En priorité ont été dégagés les axes principaux ainsi que les bâtiments publics. Inutile de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger leurs trottoirs.

Cette neige a permis à nos enfants de luger et aux adultes de faire de la randonnée dans le vignoble et de contempler Eguisheim avec un manteau blanc !

Souvenir des grandes baignades

Pour illustrer un travail de mémoire **Léon BAUR recherche des photos des grandes baignades le long du canal la Lauch (Bruck-Schliess-Dichele) des années 1950-1970**. Nous sommes nombreux à nous en souvenir mais malheureusement aucune photo n'en retrace l'époque pour l'instant ! Un grand merci par avance.

Vous pouvez contacter Léon BAUR au 06 61 77 92 10 ou par courriel à l'adresse : baur.leon@wanadoo.fr

Monoxyde de carbone, un danger invisible

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, ...

ATTENTION !

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez **mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous**.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours : 18 (pompiers), 15 (samu), 114 (personnes sourdes et malentendantes).

Quelques précautions à prendre :

- Aérez votre logement 10 minutes chaque jour ;
- N'obstruez pas les aérations ;
- N'utilisez pas les appareils de cuisson pour vous chauffer ;
- Ne dépassez pas 2h d'utilisation d'un chauffage d'appoint, ...

Retrouvez plus d'informations sur <http://inpes.sante.fr>.

WINTER IS COMING ! / L'HIVER ARRIVE ! **Passer une alliance avec l'ARS**

